



● ● ● ●

**Procès verbal**  
**Conseil Communautaire**  
**25 février 2021**  
 Présidé par Jean-Yves Brenier

**Étaient présent(e)s**

Richard Arnaud - Chozeau	Bernard Carrier Salvador Redon (suppl) – Saint Hilaire de Brens
Bernard Attavay – Montalieu-Vercieu	Azucena Hernandez - Crémieu
Sandrine Badie – Les Avenières Veyrins-Thuellin ( <i>à distance</i> )	Bernard Jarlaud - Morestel
Thierry Bekhit – Saint Romain de Jalionas	Stéphane Lefevre - Courtenay
Maurice Belantan – Vézeronce Curtin	Stéphanie Lienemann - Villemoirieu
Aurélien Blanc – Saint Marcel Bel Accueil	Frédérique Luzet – Saint Victor de Morestel
Olivier Bonnard – Creys-Mépieu	Jean-Pierre Marcel – Hières-sur-Amby
Jean-Yves Brenier - Leyrieu	Annick Merle – Frontonas ( <i>à distance</i> )
Lucette Brissaud – Tignieu Jameyzieu	Eric Morel - Trept
Jean-Yves Cado - Chamagnieu	Léon-Paul Morgue - Vernas
Bernard Castilla – Les Avenières Veyrins Thuellin	Alain Moyne-Bressand - Crémieu
Rémi Chatelat – Frontonas ( <i>à distance</i> )	Nathalie Péju – Porcieu-Amblagnieu
Nora Chebbi – Annoisin Chatelans	Marie-Lise Perrin - Morestel
Christelle Chieze – Saint-Chef	Didier Pilon - Dizimieu
Dominique Desamy – Vézeronce-Curtin	Gilbert Pommet – Tignieu Jameyzieu
Christiane Drevet – Montalieu-Vercieu	Annie Pourtier – Le Bouchage
Alexandre Drogoz – Saint-Chef	Joseph Quiles - Optevoz
David Emerald – Montcarra (arrivé après approbation du PV).	Camille Regnier - Vignieu
Anne-Isabelle Erbs – Saint-Chef	Yvon Roller – Siccieu Saint Julien de Carizieu
Christian Franzoi - Vénérieu	Jean-Yves Roux – Vasselín
Frédéric Géhin - Corbelin	Simone Salas – Les Avenières Veyrins Thuellin
Nicole Genin – Saint Sorlin de Morestel	Maria Sandrin - Arandon Passins
Corinne Georges – Saint-Romain de Jalionas	Jean Louis Sbaffe – Tignieu-Jameyzieu ( <i>à distance</i> )
Grégory Gibbons – Panossas ( <i>à distance</i> )	Nicole Sitruk – Les Avenières Veyrins-Thuellin
Éric Gilbert - Crémieu	Francis Spitzner - Vertrieu
Christian Giroud - Montalieu-Vercieu	Éric Sucillon - Moras
Frédéric Gonzalez – Bouvesse Quirieu	Stéphanie Tavernese Roche – La Balme les Grottes
Sylvain Granger - Brangues	Éric Teruel – Parmilieu ( <i>à distance</i> )
Jérôme Grausi – Saint Romain de Jalionas	Denis Thollon – Saint Baudille de la Tour
Sophie Guillaud-Pivot - Corbelin	Frédéric Vial - Morestel

***Ont donné pouvoir :***

Martine Bert donne pouvoir à Éric Morel  
Alexandre Bolleau donne pouvoir à Frédérique Luzet  
Cécile Dugourd donne pouvoir à Lucette Brissaud  
Estelle Keller donne pouvoir à Bernard Jarlaud  
Philippe Reybaud donne pouvoir à Lucette Brissaud

***Étaient absent(e)s excusé(e)s :***

Karim Améziane – Veyssilieu	Nathan Gomes – Tignieu-Jameyzieu
Raymond Contassot – Salagnon	Thierry Lagrange – Les Avenières Veyrins-Thuellin
Hervé Courtejaire – Charrette	Daniel Michoud – Les Avenières Veyrins-Thuellin
Luc Foissier - Soleymieu	

***Invités :***

Rudy Wittemann  
Valérie De Oliveira Goncalves

*La séance est ouverte.*

Le président annonce la présentation du conseil de développement.

M. Sbaffe indique que, le cadre de la mise en place du processus décisionnel, il a semblé important de présenter ce conseil de développement. Il laisse la parole à Rudy Wittemann.

Rudy Wittemann excuse tout d’abord l’absence de Valérie de Oliveira Goncalves. Dans un premier temps, il présentera le conseil de développement pour le cas général puis, dans un second temps, il expliquera la déclinaison locale pour terminer par les travaux à venir. Il précise que le rapport d’activité 2020 et une note sont à la disposition des élus.

Premièrement, l’article 88 de la loi NOTRe régit ce conseil de développement :

- Il est obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants (20 000 habitants antérieurement).
- L’intercommunalité doit veiller aux bonnes conditions de l’exercice de ses missions.
- « *Il est consulté sur l’élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective, sur la conception et l’évaluation des politiques locales.* ». Par analogie, ce conseil ressemble au Conseil Économique Social Européen (CESE) et au Conseil Économique Social Régional (CESER), mais diffère dans la structuration de son fonctionnement.
- Il peut être saisi par l’intercommunalité.
- Il peut également faire l’objet d’auto saisines. L’équilibre doit être trouvé entre ces saisines et la charge de travail qui en découle.
- Le rapport d’activité est obligatoire. La loi n’en précise pas la fréquence. Pour les Balcons du Dauphiné, il s’agit d’un rapport annuel.

Deuxièmement, un appel aux citoyens, paru dans le magasin des Balcons du Dauphiné, en 2017, a permis d’accueillir des membres volontaires. Ensuite, le conseil de développement a adopté son règlement intérieur. Il permet à chaque habitant du territoire d’entrer dans ce conseil, sans critère particulier.

L’année 2020 fut doublement particulière de par les élections municipales et par la crise sanitaire. Pour autant, le conseil de développement a été sollicité pour participer au Plan Local de l’Habitat (PLH), au Plan Climat et aux comités techniques de Leader. En parallèle, le conseil s’est saisi de sujets listés dans le rapport d’activité 2019 tels que :

- L’enquête jeunesse auprès de 500 jeunes dans les collèges, centres sociaux, centres de loisirs, mais aussi par un questionnaire en ligne. Une étude plus approfondie suivra.
- Des réunions publiques sur le Plan Climat. Ce fut une première. Bien qu’il n’y ait pas eu une forte affluence, elles furent l’occasion de recenser des idées d’actions, désormais répertoriées dans un registre. Ce dernier regroupe également d’autres informations émanant d’autres réunions sur l’environnement. Ainsi, les consultations ne sont pas oubliées et seront utiles.
- Le réemploi, notamment la recyclerie de Saint-Chef, le réaménagement avec le PLUI sont d’autres sujets en veille.

La composition du conseil du développement est mouvante, en fonction des entrées et sorties des volontaires. Rudy Wittemann présente alors les points à travailler afin d’obtenir la structuration la plus équilibrée afin de maintenir la qualité des productions.

Parmi la trentaine de membres, deux femmes ont été élues en 2019 et 2020. La parité s’en trouve alors affectée et c’est un point de vigilance lors des prochains recrutements. Par rapport aux classes d’âge, les membres sont plutôt d’un âge avancé. Aussi, en matière d’équilibre territorial, certaines zones sont blanches. Pour ces communes, Rudy Wittemann assure qu’elles seront rapidement sollicitées pour de potentielles actions en vue d’obtenir des membres supplémentaires. Par ailleurs, ce qui est intéressant dans la lecture de ce territoire, à travers le regard de plusieurs citoyens, c’est qu’il ne se passe pas les mêmes choses. Ainsi, les membres du conseil peuvent croiser leurs avis.

Au sujet des projections, tout d’abord, un espace de communication dans le magazine de l’intercommunalité sera dédié à l’appel aux membres. Rudy Wittemann invite d’ailleurs les participants du conseil communautaire à se manifester si des personnes étaient intéressées. Cette campagne de recrutement distinguera en premier lieu, le recrutement structuration, avec des personnes capables de traiter de l’information et de produire des documents. En second lieu, elle sera consacrée au recrutement de ressources « expertes de sujet » pour pouvoir s’appuyer sur des membres dont un thème relève de leur métier, de leur spécialité.

L'idée aussi est de se tourner vers les ressources du territoire qui peuvent aider pour différents travaux, sans pour autant avoir une idée précise de ces projets aujourd'hui. Depuis 2020, c'est donc une mission d'identification et d'appel qui est réalisée envers les acteurs sociaux professionnels, les acteurs associatifs. C'est un réel enjeu pour la dynamique du conseil de développement. En effet, pour en revenir au CESE ou au CESER, ce sont surtout des experts qui y siègent, souvent en tant que salariés. Or, pour la déclinaison locale, ce sont des bénévoles et des personnes s'annoncent expertes d'un sujet, mais il est difficile de pouvoir en juger. Aussi, certaines viennent pour donner leur avis, mais cela n'aide pas forcément la structuration globale du conseil de développement.

Toujours sur les projections, le travail se poursuit avec les conseils de développement voisins, notamment sur la mobilité, avec le CESER. De plus, le diagnostic du PAT se fait en collaboration avec le conseil de la métropole lyonnaise. Enfin, un sujet primordial est le Contrat de Relance de Transition Écologique (CRTE) sur lequel le conseil de développement s'attache à comprendre comment cela fonctionne, de la même manière que cela avait été réalisé à l'époque du Contrat de Transition Écologique (CTE).

Rudy Wittemann termine en rappelant que les membres du conseil de développement se tiennent à disposition pour tout échange ou toute question.

Le président ouvre la séance du conseil communautaire et procède à l'appel. Puis, il salue le retour de Nicole Sitruk au sein du conseil communautaire. Il annonce ensuite la démission de Laurent Guillet, non remplacé. Dans le cadre de sa délégation à la biodiversité, Éric Morel viendra en appui à Sylvain Granger sur la GEMAPI.

*Frédéric Géhin est désigné secrétaire de séance.*

#### **Approbation du compte-rendu de la séance du 28 janvier 2021**

Olivier Bonnard souhaite faire une remarque sur la partie mobilité. Cela ne concerne pas la présentation faite sur la compétence par Alexandre Bolleau. Ce dernier a répondu à Éric Gilbert, dont la question pouvait laisser entendre que la métropole était au centre des débats sur le projet CFEL. Il remercie Alexandre Bolleau d'avoir reprécisé les choses en indiquant que c'était la Région qui portait le projet.

En revanche, le reste du compte-rendu fait la part belle à la relation métropole – CCBD. Selon lui, un non initié pourrait penser que ce projet va dépendre uniquement de la Métropole et donc, du Sytral et cela n'est pas un bon signe envoyé aux autres partenaires, et notamment au porteur de projet, qui reste la Région sur ce sujet. Pour l'instant, il tient à préciser que le Sytral est uniquement partie prenante à travers la métropole. D'ailleurs, il ne doute pas des intentions de Jean-Charles Kohlhaas, qu'il connaît pour l'avoir fréquenté à la Région. Mais, il espère qu'il convaincra également les équipes du Sytral à participer activement et positivement à ce projet. Il dit bien qu'il l'espère et que cela peut figurer dans le compte-rendu.

Aussi, par rapport à une éventuelle adhésion de la communauté de communes au Sytral, il pense que, tant qu'il n'y a pas une continuité géographique, cela n'est pas d'actualité.

Le président demande alors quelles modifications peuvent être apportées au compte-rendu.

Olivier Bonnard indique que le compte-rendu est ce qu'il est. La manière dont il est tourné pourrait faire qu'un non initié ait l'impression que sans la métropole, rien ne se fera. Cela sera effectivement très compliqué sans Sytral, mais la Région est visiblement très peu mise en valeur sur ce compte-rendu. Pas de problème, c'est un choix. Mais, il souhaite faire remarquer que cela ne constitue pas un bon signe envoyé aux partenaires et pense qu'il faut y faire attention.

Le président prend bonne note du fait qu'il n'y aura pas de modification du compte-rendu, mais que cette intervention sera bien prise en compte dans le prochain.

Sur le fonds, il indique qu'il n'y a pas de volonté d'interprétation. L'objectif est vraiment de relater les débats. Après, les uns et les autres entendent ce qu'ils veulent entendre.

Par ailleurs, il pense que c'est un très mauvais signal d'opposer les uns aux autres : chacun a un rôle à jouer, dans une logique de travail en commun et non dans l'opposition, pour voir ce projet émerger. Aujourd'hui, la Région porte l'étude et le conseil communautaire l'en remercie, comme ce fut déjà fait maintes fois.

Sauf que, à l'heure actuelle, le porteur du projet n'est pas connu. Concrètement, personne ne sait qui va le réaliser ni la place de chacun dans ce dispositif. Ce qui est vraiment essentiel c'est que tous les acteurs soient présents. Le président indique n'avoir aucun souci sur ce point et répète qu'il n'y a aucune volonté de partie

prenante dans ce compte-rendu. La volonté est d'être le plus objectif possible. Mais, il entend tout à fait la remarque qui elle, sera portée au compte-rendu de cette séance.

- **Le conseil communautaire approuve le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2021 à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## SERVICE À LA POPULATION

### 1. Programmation et tarification du festival « Isle en Scène » 2021

Annie Pourtier rappelle que le festival « Isle en Scène » se déroule sur la commune de Saint-Baudille-de-la-Tour. La 11<sup>e</sup> édition sera proposée du 13 au 26 mai 2021, à la Ferme des dames, si le contexte sanitaire le permet.

Le site de la Ferme des dames est une demeure du 15<sup>e</sup> siècle qui permet d'accueillir ce festival dans de très bonnes conditions, sous chapiteau ou sous un préau. De plus, il permet de lier la culture et le patrimoine, objectif assigné par le conseil communautaire.

Enfin, cette programmation réunit des artistes renommés y compris à l'international, des artistes confirmés, mais aussi des artistes émergents et locaux. Le choix des membres de la commission culture est de toucher un public de toute génération, avec également une offre jeune public.

Annie Pourtier annonce également la tenue d'un autre festival, « Solstice de Brangues », présenté à la suite.

Pour rappeler combien le secteur de la culture est impacté par la crise sanitaire, elle cite la ministre de la Culture qui utilisait les termes de « *paysage sinistré* ».

Elle propose un teaser et remercie le service communication pour son élaboration.

*Diffusion d'une vidéo de présentation musicale des festivals.*

Annie Pourtier soumet ensuite la programmation et la tarification des entrées pour le festival « Isle en Scène ».

- Jeudi 13 mai 2021 :
  - Avant-scène avec Soul R and Pulse, groupe de soul, funk et hip-hop.
  - 20 h 30 : André Manoukian et China Moses.
- Vendredi 14 mai 2021 :
  - Avant-scène avec The call me Rico and The Escape, artiste québécois en pleine effervescence et qui avait fait l'ouverture des Nuits de Fourvière en 2018.
  - 20 h 30 : Les négresses vertes.
- Samedi 15 mai 2021 :
  - Avant-scène avec Cover Club.
  - 20 h 30 : Pony Pony Run Run, groupe anglophone de pop rock électro dance, à renommée internationale.
  - En soirée : concert de musique irlandaise avec Tremem, proposé par les membres de la commission culture.

Les avant-scènes et le spectacle irlandais sont gratuits. Les concerts sont au plein tarif à 24 euros et au tarif réduit à 18 euros.

- Dimanche 16 mai 2021 :
  - 11 h : ciné concert pour le jeune public avec la compagnie de renom l' ARFI qui propose de mettre en musique des films - concert plein tarif à 8 euros et tarif réduit à 6 euros.
  - 15 h : Leïla Huissoud, artiste iséroise, montante - Concert plein tarif à 15 euros et tarif réduit à 12 euros.
  - 17 h : Bal chorégraphique avec la compagnie Propos – gratuit.

Le concept de passeport est renouvelé cette année afin de démocratiser encore davantage l'accès à la culture. Pour trois concerts, pour l'ensemble des soirées le plein tarif est de 64 euros et le tarif réduit de 48 euros. Le tarif réduit s'applique aux personnes de moins de 18 ans, aux étudiants, aux demandeurs d'emploi et aux allocataires RSA.

- **Le conseil communautaire approuve la tarification du festival « Isle en Scène » pour l'année 2021, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## **2. Programmation et tarification du festival « Solstice de Brangues » 2021**

Annie Pourtier explique qu’il s’agit d’un festival de théâtre qui se déroule au Domaine Paul Claudel, à Brangues.

Coorganisé par la CCBD et par les Nouvelles Rencontres de Brangues, c’est un festival bicéphale avec un appui très fort du théâtre national populaire, marqué par la présence de Christian Schiaretti.

S’agissant tout d’abord des spectacles proposés par la communauté de communes :

- Vendredi 18 juin 2021  
Spectacle d’ouverture « Je ne serais pas arrivée là si... » d’Annick Cojean, avec Judith Henry et Julie Gayet – spectacle plein tarif à 24 euros et tarif réduit à 18 euros.
- Samedi 19 juin 2021  
Dans la journée : camion itinérant à histoires de Lardenois & Cie, pour les enfants qui pourront bénéficier d’une offre artistique à l’intérieur du camion - plein tarif à 8 euros et tarif réduit à 6 euros.  
21 h : spectacle « Romanesque » de et avec Lorant Deutsch pour l’adaptation de son roman du même nom.
- Dimanche 20 juin 2021  
Dans la journée : camion itinérant à histoires de Lardenois & Cie - plein tarif à 8 euros et tarif réduit à 6 euros.

L’offre très dense des Nouvelles Rencontres de Brangues viendra compléter celle des Balcons du Dauphiné. Deux moments sont à noter :

- Vendredi 25 juin 2021  
21 h : « Jeanne » de Charles Péguy, mis en scène par Christian Schiaretti, ancien directeur du théâtre national populaire.
- Samedi 26 juin 2021  
11 h : « Le Phèdre » de Jean Racine, production du théâtre national populaire de Villeurbanne.

Une offre jeune public est également prévue pour s’adresser aux enfants, un peu plus âgés que ceux concernés par la programmation des Balcons du Dauphiné.

Enfin, Annie Pourtier informe que cette édition sera particulière puisque la fille de Paul Claudel est décédée, il y a quelques semaines. Un hommage sera bien sûr rendu à René Nantet, en présence de Christian Schiaretti.

Elle indique aussi que, lors de l’ouverture du festival, les élèves de l’école primaire de Brangues se produiront en lever de rideaux, après quelques séances de répétition avec Christian Schiaretti.

***Le conseil communautaire approuve la tarification du festival « Solstice de Brangues » pour l’année 2021, à l’unanimité des membres présents ou représentés.***

## **RESSOURCES**

### **3. Débat d’Orientation Budgétaire (DOB)**

Alexandre Drogoz rappelle que le vote du budget interviendra le 25 mars prochain. Avant cela, il invite les membres de la communauté de communes à en débattre.

En ce début de mandature, cette présentation permet de faire un point sur la trajectoire de l’intercommunalité. Celle-ci est jeune, née de la fusion de trois intercommunalités, ce qui est peu courant, en 2017.

Ce débat est aussi l’occasion de faire un point sur les finances avec les évolutions en matière de dépenses et de recettes. Il permet d’échanger sur les grandes lignes et la stratégie budgétaire qui se veut coconstruite et partagée, dans le souci d’un projet commun de territoire.

En préambule, Alexandre Drogoz insiste sur le fait que la situation des finances est saine. À ce titre, il salue tous ceux qui ont en charge la collectivité pour la gestion rigoureuse qui permet des marges de manœuvres financières.

L’intercommunalité va aussi s’inscrire dans un contexte particulier, de par les conditions sanitaires et par la réforme fiscale sur la taxe d’habitation. Dans cet environnement, le budget présenté se veut prudent.

Au sujet de cette nouvelle donne fiscale, les communes et intercommunalités ne percevront plus la taxe d’habitation qui sera compensée par une fraction de la TVA. Elle sera totalement supprimée à compter de 2023. Cela représente environ 7,4 millions d’euros pour les Balcons du Dauphiné.

L’État décide donc d’abonder sur ses fonds. Il s’agit de passer d’une logique de stock à une logique de flux. En effet, les recettes fiscales vont être, de plus en plus, adossées à l’activité économique.

Concrètement, en application de la réforme, trois impôts seront modulés, en fonction de la croissance économique, contre deux seulement auparavant. Il s’agit de :

- La Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 6 millions d’euros actuellement.
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 3,1 millions d’euros.
- Une fraction de la TVA.

D’un point de vue philosophique, Alexandre Drogoz exprime une interrogation sur le lien entre la citoyenneté et la fiscalité. En effet, l’aboutissement de la réforme mènera les propriétaires à s’acquitter des taxes locales et, par conséquent, une partie des citoyens n’aura plus de lien fiscal direct avec l’intercommunalité.

Autre point sur lequel il insiste, c’est le fait que les crises économiques, au regard des statistiques, surviennent environ tous les dix ans. Or, elles auront désormais un impact très important du fait de recettes fiscales adossées au contexte économique.

Lors de la réforme sur la taxe professionnelle, la compensation fut à l’euro près au début, puis a connu une érosion au fil des années. Ainsi, pour cette nouvelle réforme, à court terme, il n’y a pas d’inquiétude, mais, sur le moyen long terme, les intercommunalités devront se montrer vigilantes.

Dans la loi de finances pour 2021, la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) est constante pour le bloc communal. Cependant, le Gouvernement veut renforcer la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). Il s’agit d’une logique de vases communicants qui induirait une baisse de la dotation d’intercommunalité, estimée à 75 000 euros pour les Balcons du Dauphiné. C’est un chiffre plutôt modéré, mais qu’il est nécessaire d’anticiper.

Pour en revenir au moment de la fusion, des excédents importants ont été hérités des communautés de communes, à hauteur de 17 millions d’euros. Par conséquent, cela octroie des marges de manœuvre conséquentes en investissement et en fonctionnement.

Jusqu’à présent, ces excédents furent peu mobilisés. De plus, des prises de compétences et des retraits de compétences en cours de mandat ont demandé une certaine stabilisation. Désormais, ces moyens sont disponibles pour les mettre en œuvre dans un projet commun de territoire.

Pour autant, en 2020, un premier point d’inflexion est notable. Il correspond à la bascule de 45 % du résultat en section de fonctionnement alors que, jusqu’alors, il était basculé en section d’investissement en totalité. Il faut y voir là une structuration. Pendant les premières années, les abondements de la section investissement furent importants puis, en prenant des compétences en charge telles que l’enfance et la petite enfance, l’intercommunalité a eu besoin de ressources en fonctionnement. Il y a aussi la volonté de porter des politiques publiques de plus en plus nombreuses. Enfin, l’intercommunalité se veut être un support pour les communes ce qui fait également appel à du fonctionnement.

Au regard de l’évolution des dépenses et des recettes depuis 2017, il n’y a pas d’effet ciseaux. Autrement dit, les dépenses de fonctionnement progressent au même rythme que les recettes de fonctionnement entre 2017 et 2020.

Sur la partie des orientations budgétaires proposées, premièrement, dans le contexte actuel, la prudence est de mise. L’intégration des compétences enfance, petite enfance, eau et assainissement récemment et la mise en place d’un processus décisionnel renouvelé, avec des comités de travail, sont autant d’éléments à prendre en compte.

Le pilotage se doit d’être fin et rigoureux afin de préserver les marges de manœuvre de l’intercommunalité, sur le long terme, compte tenu de l’incertitude contextuelle. Ainsi, la stratégie budgétaire et ce pilotage iront beaucoup plus dans le détail que par le passé. Dans ce but, des conférences budgétaires ont été mises en place pour réunir les vice-présidents des différents domaines et les services. Il s’agissait de présenter un état des lieux et des projets abondés. Également, il y eut une lettre de cadrage sur les charges à caractère général (chapitre 011).

Enfin, la nouveauté est celle de la volonté d’un pilotage par grands domaines pour ne plus seulement agréger des lignes budgétaires, mais bien agréger par domaine. Cela répond à la forte demande des vice-présidents d’obtenir une vision claire et élargie du budget disposé par rapport à leurs périmètres.

Enfin, sur le contexte général, d’abord le contexte économique n’est pas simple, avec une baisse du Produit Intérieur Brut (PIB) de 8,3 %. L’impact diffère selon les collectivités, en fonction de l’intensité de leurs activités économiques et touristiques. Les conséquences sont moindres pour les Balcons du Dauphiné qui dépendent peu du tourisme, malgré la volonté de le développer. En effet, outre les retombées du tourisme sur l’économie locale, les recettes fiscales pour l’intercommunalité ne sont pas très élevées.

Néanmoins, la communauté de communes doit s’attendre à un tassement de certaines recettes fiscales, à ce stade et notamment de la CVAE avec 130 000 euros, soit une baisse estimée de 4 %.

En revanche, la CCBD se situe dans un secteur économique qui fonctionne bien. Les banques et les investisseurs sont bien entendu prudents, mais la tendance reste saine. L’État évoquait un rebond de 6 % en 2021 qui reste à confirmer, en fonction de la durée des conditions sanitaires actuelles.

Pour aller plus en détail sur les augmentations des dépenses structurelles, il faut notamment observer les charges à caractère général. En premier lieu, la masse salariale est assez dynamique. En second lieu, comme vu dans les communes, les charges à caractère général ont baissé en 2020, car beaucoup de choses n’ont pu être exécutées, contrairement à l’année 2019. Enfin, au sein des charges de gestion courante de 10 millions d’euros, 7 millions d’euros sont attribués à la gestion des déchets et la TEOM.

En matière d’épargne, la situation est confortable avec une épargne nette qui reste, entre 2017 et 2020, autour de 5 millions d’euros. Aucun effet d’érosion n’est constaté sur cette épargne nette et sur l’autofinancement.

Pour faire un focus sur l’année 2020, un premier point d’inflexion est noté pour la stratégie budgétaire et le choix a été fait de conserver une partie du résultat en fonctionnement pour 1,6 million d’euros sur les 5 millions d’euros que la collectivité avait dégagé. Déjà, à l’époque, le constat était celui que la structure n’était pas seulement destinée à porter de l’investissement, mais aussi à porter des politiques publiques. Mais, ce point d’inflexion est mesuré et n’empêche en rien une capacité à agir au cours du mandat. Par ailleurs, il y avait déjà une hausse des dépenses à caractère structurel, à hauteur de 1,4 millions d’euros avec l’intégration de l’équipement l’enfance et de la petite enfance pour 880 000 euros et avec un début de renforcement des moyens internes pour 540 000 euros. Les participations ont augmenté de 292 000 euros, notamment du fait de la prise de compétence eau et assainissement, de la compétence déchets et de la compétence gens du voyage avec une augmentation de la cotisation du Syndicat d’Aménagement et de Gestion des Aires de Voyage Nord Isère (SAGAV) pour 250 000 euros contre 50 000 euros auparavant. Enfin, il y a également une diminution des charges à caractère général autour de 880 000 euros directement imputables aux conditions de crise sanitaire.

En ce qui concerne les excédents, ils sont conséquents : 5 millions d’euros en fonctionnement tandis qu’en investissement, ils atteignent 10 millions d’euros environ. Au total, le solde d’exécution de l’exercice en 2020 est de 15,8 millions d’euros. Le fonds de roulement est donc très conséquent.

L’idée générale est d’utiliser progressivement ces marges pour développer le projet de territoire, l’action publique tout en conservant une situation financière saine dans la durée. À ce titre, Alexandre Drogoz rappelle qu’à chaque investissement, les dépenses de fonctionnement augmentent également. Cela érode potentiellement le résultat. Mais il existe des marges de manœuvre possible de croissance notamment pour le développement économique avec des zones à valoriser, et c’est une volonté.

Alexandre Drogoz en vient au cœur du sujet. 2021 est une année de début de mandat, marquée par une forte volonté politique, accompagnée par tous. Elle est également marquée par la poursuite de la structuration de l’intercommunalité et le renforcement de la capacité à faire. Cette phase a démarré en octobre 2020 avec une restructuration des services en interne. Cette phase est l’occasion aussi de sécuriser les processus juridiques, et de répondre aux obligations administratives. Enfin, 2021 s’illustre par la volonté de porter de nouvelles politiques publiques dans les secteurs de la culture, du patrimoine et de l’environnement entre autres. Cela répondra à de nombreuses attentes. Ainsi, le budget est prudent, mais dynamique.

En s’attardant dans un premier temps sur les dépenses en 2021, le cycle des conférences budgétaires en début février 2021 fut un exercice apprécié qui a permis de présenter un point d’étape. La lettre de cadrage permettant de limiter les frais à caractère général par domaine est respectée. L’objectif est de 4,1 millions d’euros pour ce chapitre 011, soit une baisse de 16 % par rapport à l’an passé. Ensuite, les charges de personnel comprennent 8,3 millions d’euros, soit une hausse de 14,3 %. Il s’agit du renforcement de l’ingénierie interne, en internalisant des prestations comme l’informatique, l’entretien de bâtiments, ou encore



le domaine juridique. Cette évolution répond à un enjeu de sécurisation pour un coût de 350 000 euros. Puis, il s’agit d’un aspect marqué structurel et règlementaire et de financement de postes en année pleine. Finalement, un peu plus de 900 000 euros sont consacrés à des obligations règlementaires et des engagements passés sur les 1,2 million d’euros proposés dans ce DOB.

Ensuite, Alexandre Drogoz commente l’évolution sensible des charges de gestion pour 2021, notamment des déchets. Des débats sont encore en cours sur le chapitre 065 et des augmentations, pour certaines « subies », sont à prévoir.

Pour les charges à caractère général pour 2021, un cadrage permet de contenir les marges à 4,1 millions d’euros. Les retours et les agrégations des services en collaboration avec les vice-présidents font ressortir que les résultats sont très proches de la lettre de cadrage. Il remercie encore une fois les personnes concernées, car cela permet une discussion constructive et très saine pour l’élaboration du budget.

En investissement, l’objectif de mandatement est identique à celui de 2020, compte tenu de la capacité des services actuels et des opérations en cours. L’enveloppe est donc fixée à 5,7 millions d’euros, en sachant que les restes à réaliser 2020 s’élèvent à 4 millions d’euros environ. Les propositions des principaux investissements sont les suivantes :

- Le siège d’Arandon et les bâtiments annexes représentent un effort financier, décidé lors du mandat précédent. Il faut honorer ces engagements pour que l’équipement soit digne de la collectivité et intégrer les bâtiments à l’automne prochain.
- Un équipement multi activités aux Avenières Veyrins-Thuellin : des études sont en cours.
- Les sites touristiques et de loisirs. L’accent est mis sur la ViaRhôna, l’étang de la Serre, les chemins de randonnée, etc.
- La participation à l’opération d’extension de la ZAC du Rondeau à Saint-Chef, mais aussi sur Hières-sur-Amby. Cela contribue à la recherche de recettes fiscales et de développement économique et la communauté de communes a beaucoup de potentiel d’actifs liés aux zones d’activités commerciales. Ce n’est pas toujours évident et il faut subir les aléas de la vie économique, mais l’intercommunalité a tout intérêt à s’inscrire dans cette démarche.
- Des travaux d’entretien et d’amélioration du patrimoine. La communauté de communes possède désormais en gestion un nombre important de bâtiments, notamment pour les secteurs de la petite enfance et de l’enfance. Là encore, il faut budgétiser pour respecter des normes règlementaires.
- L’espace France Services à Villemoirieu. Ici, c’est une volonté d’aller plus loin en y ajoutant une activité économique telle que du coworking. Un comité de travail est en place.
- Le renouvellement du parc de logiciels. C’est un poste budgétaire qui prend de l’ampleur d’année en année, car les logiciels et leur renouvellement sont coûteux. Ce sont des dépenses à lisser sur plusieurs années, afin d’éviter des effets de seuil importants.

En s’attardant sur les recettes pour 2021, dans un second temps, il est à noter une hausse anticipée à hauteur de 0,8 %, par rapport à 2020. 0,5 % proviendrait de la fiscalité sans la TEOM. L’estimation de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) donne une diminution de 130 000 euros. Mais les recettes de substitution de la taxe d’habitation stagneront. Par conséquent, l’État compense, mais le caractère dynamique est affecté. Il ne disparaît pas pour autant, la première année, puisqu’un coefficient qui reste constant les autres années est appliqué. Autrement dit, sur plusieurs années, le dynamisme des recettes de l’intercommunalité ne sera pas corrélé à celui des territoires. Au regard de l’INSEE, la zone est censée accueillir 20 % de la population en plus sur les 10 à 15 prochaines années. Or, cette hausse, du point de vue fiscal, ne sera pas visible. Quant à la Cotisation foncière des entreprises (CFE), elle progressera faiblement pour 2021. La Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) devrait évoluer afin de couvrir l’augmentation de 12 % de la participation au Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) et au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM). Pour les dotations, une légère diminution est prévue, de 75 000 euros. Enfin, les produits de services et les subventions devraient être d’un montant proche de celui de 2020.

Alexandre Drogoz conclut en ajoutant que les recettes fiscales dépendent à 37 % de l’économie. Il souhaite simplement souligner la prudence qui est de mise dans ce budget. Il sait qu’il y a beaucoup d’attentes et de volonté, C’est le but d’un Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) : éclairer les décisions futures pour le vote, en toute transparence, par un état des lieux fidèle sur la trajectoire, le contexte et les ambitions.

Le président ajoute que les membres du conseil communautaire ont reçu le rapport du DOB et le document de présentation, afin que chacun puisse appréhender les données de la construction du budget. Cela permet d’avoir la vision de la trajectoire, complètement concordante avec le projet porté. Le président précise aussi que cette présentation n’est pas soumise au vote puisqu’il s’agit d’un débat. Avant de donner la parole, il souligne que la communauté de communes a les moyens de ses ambitions.

Denis Thollon note une augmentation de 540 000 euros cette année et un million d'euros en plus l'an prochain pour la masse salariale. Sans affirmer qu'ils ne soient pas nécessaires, il souhaite en savoir davantage sur leur destination. Il demande donc, pour le prochain budget, un organigramme de la communauté de communes pour visualiser qui fait quoi et ce qui est prévu avec 1 million d'euros supplémentaires.

Le président trouve cette question légitime. Les 1,2 million d'euros sont constitués par une enveloppe de 900 000 euros pour des dépenses engagées par des décisions antérieures et pour des révisions mécaniques telles que le Glissement Vieillessement Technicité (GVT). Il ne s'agit donc pas d'un million d'euros pour faire, mais de 900 000 euros pour se mettre en niveau. Ensuite, sur les 300 000 euros restants, pour faire, la proposition se veut très mesurée, mais avec énormément de remises à niveau.

Comme Denis Thollon n'a pas tout à fait compris la répartition des 900 000 euros, Alexandre Drogoz explique l'aspect structurel règlementaire qui comprend les primes et avances pour 580 000 euros. Ensuite, le renforcement de l'ingénierie interne est proposé pour 350 000 euros. Des postes ont été créés en 2020, mais n'ont été pourvus qu'en septembre ou octobre. Ces personnes présentes en 2021 devront être rémunérées en année pleine. Mécaniquement, cela induit une augmentation.

Denis Thollon ne souhaite pas faire perdre de temps au débat, il demande alors à ce que des explications plus détaillées lui soient transmises par mail, ce qu'accepte Alexandre Drogoz en déclarant que les services lui feront parvenir une note. Alexandre Drogoz assure que, lors du vote du budget, tous les éléments seront chiffrés par pôle, dont le pôle RH.

Aurélien Blanc confirme que le tableau des emplois sera présenté pour le vote du budget. Par ailleurs, il comprend qu'à première vue, ces montants soient importants, mais ils s'expliquent.

Aussi, il souhaite aborder l'évolution des compétences qui implique qu'il y ait toujours un peu plus de personnel au sein de l'intercommunalité. Il faut savoir que, le mois dernier, 157 paies étaient attribuées à des personnels pour l'enfance et la petite enfance, sur les 270 agents. Cela correspondrait à près de 50% de la masse salariale. Ces compétences mobilisent de par leur nature un nombre important d'agents. Ainsi, 92 paies étaient attribuées aux autres secteurs, exceptés l'eau et l'assainissement. Cela en représente 17 % du budget de fonctionnement de la masse salariale. L'élément de comparaison entre les communes et une communauté de communes n'est évidemment pas le même. Mais, Aurélien Blanc aimerait bien avoir ce taux de masse salariale dans son budget de fonctionnement communal. Sur cet effet de prise de compétence, la marge de manœuvre est faible, mise à part une certaine vigilance sur les décisions à venir.

Ensuite, sur l'effet lié à la structuration des services, derrière cette démarche, il faut mettre des personnes. Il prend l'exemple de quatre agents aux services techniques face au patrimoine immobilier de la communauté de communes, pour montrer que ce personnel est trop juste en nombre. Dans des collectivités de cette strate, les agents techniques sont, au moins, deux fois plus nombreux. Cela signifie, à terme, qu'il faudra peut-être un peu moins sous-traiter et faire des économies. Mais, cela ne peut se démontrer à l'instant T.

Cette structuration était voulue, car les services sous-tension ne peuvent perdurer ainsi très longtemps, leur situation devient compliquée, notamment au service ressources humaines pour les paies. De même, pour l'informatique composée de 1,5 personnel. À moyen terme, c'est aussi une manière de faire un retour aux communes.

Au regard de l'ensemble du budget de l'intercommunalité, la masse salariale à 23 % est un élément raisonnable. Aussi, Aurélien Blanc fait une parenthèse sur les encadrants de catégorie A ou B qui représentent 10 %, ce qui est relativement bas.

Bernard Jarlaud - Morestel apporte une autre explication de l'augmentation des frais de personnel, relative au changement de politique de la communauté de communes. Il s'agit de la gestion en régie. C'est clairement dit et il faut assumer ses choix.

Sur les résultats de l'exercice 2020, ce dernier a relevé des coquilles, page 23. Les résultats de fonctionnement et d'investissement ne correspondent pas avec les tableaux de recettes et de dépenses des pages 21 et 22. Il attend une explication, car il est bon d'avoir un document en harmonie, surtout auprès des communes et de la sous-préfecture.

Le président admet qu'il puisse y avoir des coquilles dans le rapport.

Bernard Jarlaud - Morestel reprend d’abord la page 21 où le total est 32 688 337 euros en 2020. Or, en page 23, le total est 32 524 465 euros. Ensuite, page 22, les recettes 2020 sont annoncées pour 35 453 000 euros et pour 37 511 000 euros, page 23. Il pense que la différence vient du résultat reporté de l’exercice 2019. Mais, pour les non-initiés, il serait judicieux de souligner ce point. Enfin, dans le graphique sur l’épargne, il faudrait plutôt employer « épargne nette » au lieu du terme « autofinancement », deux notions distinctes.

Frédéric Géhin reconnaît que le document est un peu trop synthétique et qu’il s’agit bien d’épargne nette.

Bernard Jarlaud – Morestel affirme que l’atterrissage 2020 est conforme à ce qui figure dans un DOB. En revanche, pour l’exercice 2021, il ne retrouve pas du tout ce qu’il en est des recettes, de l’autofinancement et donc des grands équilibres, pour 2021. S’agissant des dépenses, la totalité est bien affichée pour 24 millions.

Il rappelle qu’un DOB doit présenter les grands équilibres ainsi que l’autofinancement, qui permet de faire face au remboursement du capital des emprunts, et le reste, qui permet l’investissement. Mais, il ne voit qu’un catalogue de mesures. Il regrette d’ailleurs l’absence d’un volet « transition énergétique ». Il ne sait pas si un Plan Pluriannuel d’Investissement (PPI) est proposé ou encore s’il y a des autorisations de programme AP/CP et comment le budget pourrait les financer.

Dans ce rapport, le président indique que ce qui est important, c’est le projet tel qu’il va être porté. Aujourd’hui, les grands équilibres ont été donnés puisque 5 millions d’euros constituent le résultat de 2020.

Bernard Jarlaud - Morestel l’interrompt pour demander comment est affecté ce résultat.

Le président indique que, pour l’instant, le débat relève des grandes orientations du projet mené. Des réponses seront apportées lors de la présentation du budget.

Bernard Jarlaud - Morestel insiste sur le fait qu’un DOB doit respecter certaines règles légales, ce dont le président atteste.

Toujours sur ce chapitre, Olivier Bonnard rappelle qu’Aurélien Blanc évoquait 8 embauches soit 14 % de 100 agents. S’il n’y a que ces quelques embauches, c’est bien. Ensuite, sur le 012, il aimerait savoir ce qui a été réalisé en 2020 et ce qu’il reste à faire. Ce qui signifie, d’ailleurs, qu’il y avait une marge.

Puis, il s’interroge en matière d’image, car dans le contexte qui est inédit, la communauté de communes augmente de 14 % le taux de masse salariale. Là où des entreprises seront certainement amenées à fermer, là où il faut faire preuve d’une prudence budgétaire, sur le choix très voulu d’une gestion en régie, il rejoint l’avis de Bernard Jarlaud. De plus, il faut plus de technicité, de matériel, d’engins, de certifications. Alors, il se pose la question de savoir si les agents de l’intercommunalité pourront porter tout cela. Enfin, ce n’est pas un bon signe pour certains artisans que la communauté de communes fait travailler. Il ne faut pas oublier l’économie locale.

Par ailleurs, sur les effets mécaniques, il n’est pas d’accord, car ces effets ont déjà eu lieu en 2020 avec les prises de compétences petite enfance et enfance, de même pour la régie. Il pourrait y avoir quelques ajustements d’extension de compétences, comme ce fut le cas pour la musique ou l’apprentissage de la natation ou encore sur de nouvelles compétences. Mais, ce n’est pas prévu pour 2021.

Enfin, sur l’augmentation compatible au projet, là encore, Olivier Bonnard ne comprend pas. Il se souvient qu’un projet de territoire a été annoncé. Si ce projet était présenté, il pourrait comprendre qu’il nécessiterait une augmentation. Mais, aujourd’hui, le projet n’existe pas, du moins pas à sa connaissance. Ce qui est logique, puisque ce projet devrait être construit par les commissions, comme le fruit d’une collaboration, selon la volonté du président. Finalement, il peut y avoir un véritable décalage sur cette construction. En effet, si, demain, les volontés politiques ne sont pas calées, par rapport aux recrutements qui sont faits aujourd’hui, alors il faudra encore embaucher. Il résume alors sa crainte par l’expression « *mettre la charrue avant les bœufs* ».

Pour conclure, Olivier Bonnard constate de nombreux changements en fin d’année 2020 sur l’organigramme. Il demande comment, en si peu de temps, les nouveaux cadres ont pu s’approprier ce que fait la communauté de communes et comment ils ont pu établir la nécessité absolue de recruter sur des enveloppes non négligeables, car 14 % sur 012, c’est une somme incroyable. Et, il trouve remarquable qu’en quelques mois de mandat, l’ensemble des agents ait pu être évalué. D’autant que la situation est difficile et que de nombreux agents sont en télétravail. À ce propos, il rappelle que le site unique permettra des gains de performance, bien qu’évoquer cette notion dans la fonction publique ne soit pas toujours apprécié. Mais, la communauté de communes

embauche sans tenir compte de ces paramètres, car en 6 ou 7 mois, il répète que cela n’est pas possible. Il s’inquiète surtout de ce chapitre 012, et notamment sur la marge.

Le président répond que le chapitre 012 comprend presque 97 % de consommation. Jérôme Diego, directeur général adjoint en charge des finances et des ressources humaines, craignait un manque pour pouvoir rémunérer le personnel, au titre du 012. Sur ce point, il est clair que non. Heureusement, des postes ont été créés et recrutés tard et n’ont donc pas été budgétisés sur une année pleine, ce qui a des répercussions sur l’année suivante.

Ensuite, sur la question de l’économie, le président explique qu’il ne s’agit pas de déshabiller les entreprises locales. Par contre, il prend l’exemple des entreprises d’entretien des espaces verts pour illustrer l’importance de se structurer. Le territoire est la fusion de trois secteurs. Trois entreprises ont alors été sollicitées en leur donnant des contrats, de gré à gré, sans appel d’offre, sans consultation. La période de fusion a induit le fait que, finalement, le Trésor Public a laissé la communauté de communes agir puisqu’elle était en train de se structurer. Mais l’heure est à cette structuration. C’est simplement une question de temporalité dont chacun doit s’imprégner. Il faut garder à l’esprit que cette structuration se fait au regard de la fusion.

Le président choisit un second exemple. Pour les services techniques, 700 tickets d’intervention sont en souffrance à ce jour. Le mari d’une directrice de crèche change les ampoules au sein de la crèche. Cette situation est inadmissible. Ceci est factuel, ce n’est pas de la politique. Le président et les membres de l’exécutif ne font pas de l’idéologie. Personne n’est irresponsable et n’a vertu à dépenser.

Pour l’informatique, 1,5 Equivalent Temps Plein (ETP) est affecté et les dépenses du chapitre 011 sont importantes pour sous-traiter des prestations. En comparaison, 7 informaticiens travaillent pour la communauté de communes des Vals du Dauphiné. Alors, peut-être qu’ils sont irresponsables, mais le constat est là.

Le président sait que cette question du personnel cristallise peut-être même des conceptions politiques. Mais, il s’agit bien de la vraie vie des gestionnaires et d’une situation existante. Il pourrait poursuivre ainsi l’inventaire et il indique qu’il sera fait très clairement au niveau du budget, pour que les choses soient dites. Il demande à ce que les membres du conseil communautaire aient bien conscience qu’il est temps de faire, c’est une obligation.

Alors, certains peuvent s’interroger sur ce qui pourrait être irresponsable ou sur le fait que les emplois de demain ne sont pas les emplois d’aujourd’hui. Il admet que le projet est en construction, mais il a aussi déjà commencé. La compétence mobilité a été prise, car elle constituera un des points forts de ce projet de territoire. De la même manière, le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) touche à son aboutissement puisque le comité de travail a déjà tenu deux réunions avec une commande de validation pour juillet prochain, et ce n’est pas une erreur d’investir dès maintenant, pour se donner les moyens d’avancer.

Le président est conscient de la crise sanitaire actuelle, mais le mandat se déroule et il faut avancer. Il répète qu’il n’attendra pas et qu’il ne tombera pas dans cette chausse-trappe. Le projet de territoire n’est pas bouclé, mais des directions déjà sont définies.

Au-delà des gesticulations, il pense qu’il est temps d’adopter une attitude responsable, calme et sereine avec une analyse de situation factuelle. Le président affirme ainsi qu’il n’est en rien question de tuer l’économie locale par l’embauche de trois personnes pour changer notamment des ampoules dans les crèches.

Enfin, le président souhaite que le débat se poursuive de manière apaisée. Toutes les réponses seront données en temps et en heure. Il faut davantage se focaliser sur ce qui va être fait, ensemble, dans ce premier budget.

Selon Nora Chebbi, il est bon de se souvenir que pendant la fusion de l’intercommunalité, il restait encore à faire en matière de transfert et de visibilité sur ce fameux chapitre 012.

En effet, le transfert des structures de petite enfance et d’enfance comme Montalieu-Vercieu ou Les Avenières Veyrins-Thuellin ont eu lieu en 2020. Sur une projection en 2021, on peut donc admettre certaines dépenses de fonctionnement, en personnel qu’en découlent.

Elle souligne donc qu’en 2020, rien n’était terminé et que 2021 est une vraie continuité, au bénéfice des administrés, des structures et des équipements. Il y a probablement des ambitions d’aller au-delà sur de petites actions, en matière d’interventions et de personnel. Mais, ce n’est pas ce qui génère d’importantes augmentations.

Enfin, les changements récents sont preuve de la mise en place de cette belle communauté de communes, qui, comme elle ose l’espérer, évoluera encore. Finalement, ces trois années ont révélé qu’il était possible de faire.

Nora Chebbi comprend les questions légitimes sur la compréhension du budget et elle se veut humble sur l’absorption de tous ces chiffres. Il faut, encore et toujours du temps. Sur le fonds, elle espère que les réponses seront aussi précises qu’attendues sur la projection 2021. En 2022, elle espère également que des réflexions et des avancées apparaîtront. Elle répète que tout reste en effet à faire, encore et tout le temps.

Éric Gilbert remercie Alexandre Drogoz pour sa présentation en accordant que les budgets communaux puissent être plus familiers aux élus. Mais, il pense que l’image des enjeux financiers et de gestion et d’avenir, par une communauté de communes telles que la communauté de communes, n’est pas toujours la bonne. Ce débat constitue donc un bon exercice qui pourra être amélioré.

Sur la partie de l’investissement, Éric Gilbert revient sur le site communautaire à Villemoirieu pour lequel il est nécessaire de trouver une utilité. Il connaît le projet d’une Maison France Services. Toutefois, le positionnement de cet ancien siège, hors tissu urbain, interroge sur la réflexion et la pertinence de ce choix. En créant cette Maison France Services il se demande si cela ne participerait pas à l’accélération du déshabillage des centres-villes, en matière d’accès aux services publics. En effet, il s’agirait, pour les personnes résidant en centres urbains de prendre leur véhicule pour accéder aux services de proximité. À Crémieu, où se pose la question de l’avenir de la Poste, le fait que la MFS apparaisse ne risque pas d’inciter la direction départementale de la Poste à déménager. Et, finalement, cela aurait pour effet d’éloigner la population, encore un peu plus, de ces services essentiels.

Au sein du conseil de développement, le PCAET a été travaillé sur les questions d’environnement. Éric Gilbert pense que les questions de mobilité et de recours aux modes de déplacements doux devraient inciter une étude plus approfondie de l’implantation d’un établissement comme celui-ci. D’autant qu’il note que Crémieu est reconnue « petite ville de demain » par le Ministère de la Cohésion et du Territoire. Il craint que ce projet n’aille à l’encontre d’un renforcement des centres-bourgs.

Nora Chebbi, chargée des services publics en milieu rural, répond que le lieu d’implantation de cet espace France Services ne représente pas un choix, à proprement parler, puisque la structure était existante. Il s’agit d’une décision étatique où le Préfet donne son aval. Par ailleurs, cet espace constituera également un tiers lieu. Ce sera donc un endroit à destination du public, des administrés du territoire, mais, qui générera aussi de l’emploi et une dynamique économique.

Par ailleurs, elle annonce qu’un comité de travail va permettre aux élus de mener des réflexions pour aller vers des solutions afin que les services de proximité soient accessibles par tous. Sur un territoire rural, il s’agit d’un défi d’autant plus important, puisqu’il faut trouver les forces qui existent dans cette ruralité. Il faut donc travailler sur la dynamique et non sur la problématique.

Frédéric Vial se veut plus sévère en comparant les services techniques à un désert, sans faire injure aux agents qui effectuent un travail considérable et qu’il remercie. Quatre personnes pour gérer 76 000 habitants sur 47 communes, il répète qu’il s’agit bien d’un désert. Il sait que certaines embauches peuvent faire peur et celles et ceux qui le connaissent savent qu’il ne prône pas l’embauche à tout va.

Annick Merle, quant à elle, pense qu’il faudrait visualiser, en face des activités à internaliser, les embauches qu’elles pourraient susciter ainsi qu’une estimation du coût du gain des dépenses affectées actuellement à des prestataires. Ces informations permettraient d’éclairer le débat. Cette démarche fut entreprise par le Département et, au préalable, l’économie sur la dépense avait ainsi été mesurée.

Frédéric Vial indique qu’au sein des communes, le travail des entreprises locales est prôné, y compris au sein de la communauté de communes. Mais, il constate à ce jour que des travaux réglementaires et légaux ne sont pas réalisés. Puisqu’aujourd’hui, ce sont des travaux qui ne sont pas faits.

Frédéric Vial insiste sur des activités réglementaires, comme le contrôle de l’air au sein des crèches et garderies ou l’accessibilité aux personnes à mobilité réduite que les effectifs des services techniques ne permettent pas d’effectuer.

Le président note que les charges de personnel focalisent les débats et que cela est bien normal. Mais, il souligne aussi la volonté de contraindre les charges générales du 011 de 16 %, cela correspond également à une ambition de pilotage plus fin des charges à caractère générales.

Olivier Bonnard est conscient que son rôle n’est pas de compléter les propos de Nora Chebbi, mais il souhaite dire à Éric Gilbert que ce fut un combat pour maintenir cette seconde structure de MSP au sein de la communauté de communes. Villemorieu constitue un site probant pour l’État, en gardant l’équilibre entre agglomération pontoise et Crémieu. De plus, cela redonne du sens au site de Villemorieu. Enfin, il le dit tel qu’il le pense, cette MFS n’aurait pas été obtenue si elle avait été située à Crémieu. Il précise qu’André Paviet-Salomon portait le projet et qu’effectivement, il y avait de grandes ambitions sur l’agglomération pontoise qui faisaient que la partie n’était pas gagnée. Des moments politiques sont alors propices pour certains choix.

Nora Chebbi rappelle le financement du Département pour ce projet.

Denis Thollon souhaite aborder trois points. D’abord, il est choqué d’entendre que les services techniques, basés à Morestel, puissent se rendre jusqu’à La Balme-les-Grottes pour changer une ampoule. Depuis le début, au sein de cette communauté de communes, la question est posée de savoir qui fait quoi entre les communes et la communauté de communes. Des agents sont disponibles dans cette commune et ce n’est pas compliqué de signer un partenariat. Aussi, pour le contrôle annuel des extincteurs, il faudra qu’un agent parte de Morestel pour aller réaliser ce contrôle à La Balme-les-Grottes, avant que l’entreprise Qualiconsult procède au contrôle obligatoire, puis une autre personne effectuera le contrôle de la qualité de l’air, etc. Tout cela représente un temps fou dans les véhicules. Si cela continue ainsi, il est certain que l’intercommunalité va embaucher et cela ne répond pas au discours sur l’écologie. En résumé, Denis Thollon reconnaît que la communauté de communes est très étendue. Pour autant, un partenariat avec les communes disposant de crèches est simple et permettrait d’économiser le problème d’embauche.

Le président intervient, car ce travail est en cours. C’est l’objet des conventions avec les communes. Et, il ne s’agit pas de rémunérer des agents pour qu’ils se promènent en voiture. Là encore, il demande à penser collectif. Un comité de travail va se charger du sujet et les bonnes décisions vont être prises, car prises ensemble.

Denis Thollon poursuit sur le budget. Il souhaiterait une explication simple et ludique sur les transferts de charges de la communauté de communes à la commune, en conseil communautaire. En effet, selon lui, si cela n’est pas acquis, le fonctionnement des financements entre les uns et les autres ne peut être compris. Christophe Novotny lui a ainsi présenté cette notion en cinq minutes, ce qui lui a permis de comprendre les mécanismes financiers et d’éclairer beaucoup d’éléments sur le budget.

Le président rappelle que cela était l’objet de séminaires et forums qui n’ont pu se tenir, compte tenu de la crise sanitaire. Il y a aussi le sujet de l’ADS qui mériterait un temps à prendre. Sous couvert de Christian Giroud, il indique qu’un agent chargé de l’urbanisme manque. Pour autant, si l’urbaniste était resté, toutes les rémunérations n’auraient pu être assurées, car le 012 sur le personnel était déjà complet. Quoi qu’il en soit, il approuve cette remarque de Denis Thollon qui a pleinement raison sur le fait qu’il faille trouver des moments pour former les élus et avoir une culture commune. Néanmoins, il doute que le prochain conseil soit le bon format, avec le vote du budget, au risque que la séance ne dure trop longtemps.

Denis Thollon évoque la gestion de l’établissement de la dotation de solidarité en direction des communes. Il s’agit de lisser la disparité budgétaire entre communes pour réduire les écarts de richesses. Depuis sept ans, ce sujet n’a jamais été abordé. Or, il ne trouve pas normal que, de façon imagée, des communes soient « au RSA » tandis que d’autres vivent avec des paies de cadres supérieurs. L’esprit communautaire n’est pas assez visible sur le plan financier.

Le tableau de ces transferts de charges le heurte, lorsqu’il constate qu’il n’y a pas de solidarité financière envers des communes qui n’ont même pas le budget pour assurer le fonctionnement. Il admet que, pour cette année, cela soit trop juste, mais espère que ce sujet sera discuté l’an prochain.

Derrière cette remarque, il y a toute une histoire, avec l’instauration de la Taxe Professionnelle Unique en 2001 notamment. Le président explique qu’il n’est pas question de cadeaux aux uns et non aux autres. A l’issue de l’élaboration du projet de territoire, il faudra travailler sur un pacte fiscal et financier. Cette logique de cheminement serait plus pertinente que de redistribuer car la communauté de communes constitue un outil de faire ensemble et non un porte-monnaie. Effectivement, cela sera rediscuté.

Alain Moyne-Bressand trouve que la proposition budgétaire démontre de plus en plus de charges pour de moins en moins de ressources. Ce constat est le même pour les communes, obligeant les élus à agir avec une extrême rigueur. Ce budget doit être celui d’une transition, de prudence. Élus cette année, sans avoir le temps d’établir une feuille de route, avec des projets ambitieux pour le territoire, les membres du conseil découvrent que la première dépense correspond à 14,3 % de charges de personnel. Dans les communes, la question se pose de savoir si cela pourrait être le cas. Il faut essayer de gérer au mieux, au plus strict. Cela doit être la règle.

C’est pourquoi il est surpris d’une telle augmentation pour un premier budget, en sachant que les ressources diminueront encore, malheureusement. Aussi, il ne faut pas oublier que ce sont les communes, par leurs représentants, au sein de l’intercommunalité, qui décident et non l’inverse. Sinon, des problèmes dans le futur surviendront.

Ensuite, au regard des préparations budgétaires des intercommunalités voisines, Alain Moyne-Bressand observe qu’elles proposent une politique de rigueur, y compris la Communauté d’Agglomération du Pays Voironnais, dont le président écrivait la veille, dans le Dauphiné libéré, qu’il était hors de question de s’engager dans des dépenses de fonctionnement, de personnel, en augmentation et qu’il fallait faire une pause tout en travaillant pour l’avenir.

Le président est plutôt surpris de cette intervention. Comparer les communes et l’intercommunalité s’avère compliqué puisque les premières sont anciennes alors que les Balcons du Dauphiné sont jeunes. Ce raccourci ne peut que semer le trouble. Il se demande alors si Alain Moyne-Bressand a bien entendu le débat : le quotidien de l’intercommunalité porte des défaillances. Il lui demande alors s’il pense qu’il serait responsable, aujourd’hui, de pouvoir proposer une structure défaillante.

Ensuite, le président connaît bien Bruno Cattin, président de la Communauté d’Agglomération du Pays Voironnais. Il explique que cette intercommunalité est structurée de longue date et n’a pas pris de compétence récemment. Pour preuve, il y a un projet de territoire et un pacte fiscal et financier.

Par rapport aux transferts de charges, le président résume et explique que, lorsque la communauté de communes prend une compétence, la charge de fonctionnement de la commune lui est donnée. Sauf que toutes les augmentations sont subies par l’intercommunalité.

Puisque les temporalités sont différentes entre bureau et conseil communautaire, le président informe qu’à l’issue des conférences budgétaires, les 18 membres du bureau ont travaillé avec leurs services à leurs envies de faire progresser l’intercommunalité, mais aussi sur les manques. En l’occurrence, 17 ETP seraient demandés. Cet objectif ne pourra être complètement atteint, par responsabilité en tant qu’élus. Mais, sans pour autant être des fanatiques de la dépense publique, il faut entendre le discours de l’exécutif.

En conclusion, le président répète que l’intercommunalité c’est les communes et ce sera toujours les communes. Aujourd’hui, le processus décisionnel démontre que 280 élus des communes ont envie de s’investir pour porter la politique publique.

Alexandre Drogoz explique alors que, pour comparer des intercommunalités, il faut les prendre à périmètre constant et à compétences équivalentes. La spécificité, très récente, des Balcons du Dauphiné est la gestion de la petite enfance et de l’enfance qui consomment 63 % des postes, 50 % de la masse salariale. Ainsi, avant les élections, des postes furent votés en 2020 et entrent en année pleine en 2021, par effet mécanique.

Aussi, en 2020, il y a eu un point d’inflexion. Un pourcentage du résultat est alors placé en fonctionnement et non plus seulement en investissement. Deux explications à cela : la structuration et le fonds de roulement de 16 millions d’euros qui fait que l’intercommunalité est très peu endettée (moins d’un an pour rembourser). Il n’y a donc pas de difficulté à investir : 5,7 millions d’euros sont prévus pour 2021 sans amoindrir les capacités d’investissement. La trajectoire est donc maintenue avec un ajustement de ce qui a été mis en place précédemment, dans ce premier budget qui tient compte des nouvelles compétences, de la structuration des services, pour une gestion apaisée.

Olivier Bonnard souligne alors le travail effectué par le service financier, malgré quelques coquilles dans le document, au vu des conditions de souffrance de ce service, en termes de manque de personnel. C’est une réalité et il n’est pas question de gaspiller l’argent public.

Frédérique Luzet décrit la méthodologie employée. D’abord, il s’agissait de réaliser le diagnostic pour comprendre le fonctionnement des services et faire remonter des difficultés. Pour exemple, lorsqu’il a fallu rembourser des chèques aux prestataires socioprofessionnels du tourisme et aux commerçants, il y a eu beaucoup de retard du fait du manque de personnel au service financier. Cela a créé du désordre et cela va à l’encontre de la volonté des Balcons d’aller au bout des politiques qu’elle porte. Les critiques sur ce secteur du tourisme sont infondées puisqu’à la base, il s’agit d’une formidable opération à destination des entreprises, commerçants et surtout des habitants. Autre point, une directrice d’un service envoie des mails un samedi à 23 h du fait d’un service sous-staffé. Puis, il s’agissait de réfléchir à une évolution pour un meilleur travail et pour que les agents restent, dans le souci d’une ambition sur le long terme.

Elle s’étonne que le débat se cristallise uniquement sur des questions de masse salariale alors que le personnel est présent pour porter tout le reste du budget. En matière d’investissement, il est essentiel que le personnel soit suffisant pour déposer les dossiers de subvention, pour suivre les projets, etc.

Enfin, elle n’apprécie pas l’opposition intercommunalité / communes alors que toutes font partie du bloc communal. Ce terme signifie qu’ensemble, il faut porter le service à la population et qu’ensemble, il faut développer le territoire. Elle ne rougit donc pas d’embaucher plus de personnel au sein des Balcons.

Frédéric Géhin trouve plus intéressant de comparer les ratios que représentent les dépenses de personnel par rapport à celles de fonctionnement global. La comparaison est largement à l’avantage des Balcons du Dauphiné, si cela devait en être un. Effectivement, il rejoint Frédérique Luzet sur le fait que les ressources humaines constituent une richesse. Or, l’impression est celle que le chapitre 012 est le mal absolu. Mais, dans chaque collectivité, il faut bien s’appuyer sur ses agents.

Olivier Bonnard revient sur la redistribution en fonctionnement en 2020 dans l’objectif de préparer le nouveau mandat. Si cela devenait définitif, il faudrait l’acter.

Puis, en référence à la page 20, sur les compétences, il faudrait ajouter l’éclairage public à la voirie et indiquer qu’il s’agit d’une restitution partielle pour la jeunesse. Sur l’augmentation due aux ordures ménagères, il serait bien de préciser qu’il y a un produit et que le montant se neutralise.

Ensuite, page 25, il adhère à la phrase suivante : « *un pilotage rigoureux pour préserver nos marges de manœuvre* ». Mais, il pense qu’il faudrait donner un objectif pour que l’on puisse juger si les résultats parviennent à la hauteur de l’intention. Finalement, cela rejoint le questionnement d’Alain Moyne-Bressand sur la marge de manœuvre de demain.

Sur les recettes, Olivier Bonnard aurait plutôt visé zéro plutôt que 0,8 %, en se rapportant aux préconisations de l’Association des Maires de France (AMF). D’autant qu’il y aura une baisse de 130 000 euros et une autre en termes de dotation. Quitte à établir une délibération modificative positive d’ici quelques mois, il serait préférable, selon lui, d’être prudent.

Enfin, sur la question de l’environnement, page 7 du rapport de présentation, il exprime sa déception. Lors du mandat précédent, il se souvient que Frédéric regrettait un manque d’intervention des élus sur ce sujet. Mais, il rappelle que le 16 juillet 2019, 763 000 euros ont été destinés au PCAET, à travers une décision modificative. Or, le PCAET fait seulement l’objet d’une dizaine de lignes dans le rapport et cette somme ne se retrouve pas. L’argument que cela soit transversal ne lui suffira pas. Il s’adresse alors directement au 1<sup>er</sup> vice-président qui aurait pu mieux défendre ce point.

Frédéric Géhin se souvient de ce constat du manque de mobilisation. À ce jour, un comité de travail avec une vingtaine de participants motivés a bien eu lieu. En page 6 du rapport de présentation, il lit « *643 000 euros inscrits* » et « *159 000 euros mandatés* ». Il pense alors qu’il est pertinent de viser un objectif d’apparence plus modeste, mais qui soit réalisé. En effet, il n’imagine pas comment 763 000 euros auraient pu être dépensés.

Ensuite, le Plan Climat des Balcons du Dauphiné est transversal pour tout le territoire. Des actions sont portées par les communes, les associations, les industriels, etc. Le rôle de la communauté de communes est de coordonner ces partenaires et éviter les doublons.

Olivier Bonnard répond qu’il pourrait s’agir d’embaucher cinq personnes pour mener cette politique environnementale. Mais, pour être dans le concret, il faudrait peut-être mettre cette somme sur des fonds de concours, comme par le passé, pour les déplacements doux. Par exemple, aider les communes financièrement dans la rénovation énergétique pourrait apporter une plus-value. Et, l’accumulation d’aides et d’accompagnements serait efficace.

Frédéric Géhin ne comprend pas qu’il soit reproché de mettre la charrue avant les bœufs et qu’il faille consommer ces ressources alors que le Plan climat n’est pas abouti. La rénovation énergétique est un axe fort de ce plan. Mais, l’accompagnement des communes se fait par le TE38, organisme auquel Olivier Bonnard n’a jamais souhaité adhérer.

Olivier Bonnard trouve regrettable qu’un 1<sup>er</sup> vice-président se mêle de la libre administration des communes. La règle fait que l’on adhère ou non à telle ou telle structure et il n’y a pas de passage obligatoire.

Frédéric Géhin poursuit sur le conseil en énergie partagée proposé par le TE38. Un projet avec les intercommunalités voisines à ce sujet n’avait pas abouti et ne fléchait que quelques communes des Balcons du



Dauphiné. Il préfère donc collaborer avec le TE38 afin que toutes les communes de la communauté de communes puissent en profiter. Cela passerait par une collaboration, une mutualisation voire une participation de l’intercommunalité. En outre, les 763 000 euros sont de l’investissement, alors qu’il s’agit de fonctionnement.

Christiane Drevet profite de la clôture des débats pour rappeler que débattre doit permettre d’éviter de se battre. C’est réussi. Nombreux sont silencieux et elle se veut bien être leur porte-parole. Elle a souvent entendu le désir de passer pour des personnes responsables et le souci de faire comprendre que l’argent public n’est pas dilapidé. Elle assure que l’ensemble des élus en sont persuadés. Elle remercie Frédérique qui a donné un exemple très concret du besoin en personnel. Peut-être manque-t-il d’éclaircissements très pragmatiques tout en utilisant des chiffres auxquels les élus communaux sont habitués.

Le président s’en réfère à son expérience. Il rappelle cependant que plus de 55 % des élus sont nouveaux et qu’il faut prendre en compte ce paramètre dans l’utilisation de chiffres. Il a à cœur de présenter un budget le plus clair possible et retient l’idée de présenter plus d’exemples.

Il clôt ce débat riche et instructif, satisfait que ce conseil communautaire redevienne un lieu de débat.

#### **4. Signature du marché de travaux d’assainissement de Chamagnieu**

Sylvain Granger indique que ce marché résulte de l’engagement de la commune de Chamagnieu en décembre 2019. Il a été récupéré, en termes d’études, lors de la prise de compétence début 2020. La consultation a pris fin le 4 février 2021. L’attribution du marché doit se faire rapidement, sous couvert d’un décile qui doit être engagé en mars 2021.

La programmation des travaux est prévue pour 54 semaines, pour un montant d’opération à 1 183 000 euros HT. Le marché a été attribué à un Groupement d’entreprise SADE (Mandataire)/Perino Bodone/Jean Lefebvre comme mandataire pour 1 million d’euros. La moins-value est intéressante, de – 15 % par rapport au prévisionnel.

Thierry Bekhit relève que sur l’ordre du jour, il est question de travaux d’assainissement alors que la délibération évoque aussi l’eau.

Sylvain Granger précise que deux opérations sont menées conjointement par souci de coordination : mise en séparatif d’assainissement (60 %) et réhabilitation de réseaux d’eau potable (40 %).

Le président appuie le fait que le déclencheur du projet fut l’assainissement et que, comme d’habitude, il faut gérer l’eau potable lorsque nécessaire.

- ***Le conseil communautaire accepte le marché de travaux eau et assainissement de Chamagnieu pour un montant de 1 183 000 euros, attribué au groupement d’entreprises Sade, Périno, Bodone et Jean Lefèvre, à l’unanimité des membres présents ou représentés.***

#### **ENVIRONNEMENT – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – CYCLES DE L’EAU**

Le président liste les décisions qu’il a prises, dans le cadre de ses délégations du 24/12/2020 au 31/01/2021 :

- Décision n° 182 : contractualisation d’un prêt long terme pour le budget d’assainissement - 2 millions d’euros.
- Contractualisation d’un autre prêt long terme pour le budget d’assainissement auprès de la banque européenne d’investissement - 4 millions d’euros.

Olivier Bonnard demande si ces emprunts permettent le remboursement des avances de trésorerie à la régie ou s’ils sont affectés aux projets. La réponse lui sera apportée ultérieurement.

Le président poursuit :

- Deux mandats de gestion en tant que propriétaire de maisons aux Avenières Veyrins-Thuellin.
- Un mandat de gestion pour une location - 62,84 euros par mois.
- Un mandat de gestion pour une location - 72,25 euros par mois.
- Une demande de DETR pour le bâtiment archives et la salle du conseil à Arandon.
- Des dépenses de déménagement pour 5 932,80 euros, suite au transfert du site de Villemorieu.

Thierry Bekhit revient annonce l’augmentation d’environ 12 % de la TEOM. Il suppose que le service sera égal à aujourd’hui et estime qu’il faudra une sérieuse discussion sur ce service à la population pour qu’elle ne paie pas quelque chose qui n’est pas fait.

Le président précise que les 12 % concernent le territoire du Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND), soit 21 communes. Des effets de structuration auraient dû être pris en amont. Mais des choix politiques ont été faits pour reculer cette hausse. Par ailleurs, il informe de la tenue d’un conseil au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) la veille pour étudier une augmentation de 6 %. Alors, les deux ne s’additionneront pas forcément, mais, effectivement, il y aura une hausse. Aussi, à Saint-Romain-de-Jalionas, il y a 8 Points d’Apport Volontaire (PAV) alors que la côte est de 1 pour 300 habitants. Structurellement, il en manque.

Lorsque Thierry Bekhit indique que le SMND n’est pas vraiment disposé à en installer, le président rappelle le contexte règlementaire et qu’il s’agit d’une période transitoire d’un an pour sortir du SMND, avec un futur SICTOM sur tout le territoire des Balcons du Dauphiné.

Thierry Bekhit n’est pas de cet avis : cette opération coûte cher et l’entretien n’est déjà pas fait correctement sur 8 PAV alors qu’il en faudrait davantage. C’est un discours un peu contradictoire de la part du SMND. Il pense aussi que les élus devraient communiquer ce mécontentement.

Le président précise qu’il y a eu abstention des délégués des Balcons du Dauphiné lors du vote du budget du SMND. Le mécontentement est donc clair.

Jérôme Grausi soulève que, au-delà des PAV manquants, leur installation et leur placement ne sont pas bien pensés. Par conséquent, certaines communes se servent des PAV de Saint-Romain-de-Jalionas. Mais le débat a eu lieu avec ces dernières.

Frédéric Gonzalez se sent mis en cause, indirectement, en tant que président du SICTOM. Il n’accepte pas d’entendre que le service ne fonctionne pas, car il fonctionne, même si cela n’est pas parfait.

Lors du précédent conseil syndical du SICTOM, il a fixé aux vice-présidents et aux commissions une feuille de route ambitieuse. Monsieur Blandin, maire de Saint-Clair-de-la-Tour et vice-président chargé de la collecte sélective, doit réfléchir à une collecte en régie pour plus de réactivité.

Pour autant, il indique que, 9 fois sur 10, le manque de civisme des habitants est en cause. Il cite alors la déchetterie de Porcieu-Amblagnieu et pense qu’il ne faut pas systématiquement blâmer le SICTOM ou les prestataires pour cela.

Le président intervient, car Thierry Bekhit n’a pas remis en cause le SICTOM.

Frédéric Gonzalez ajoute que le SMND connaît certainement la même problématique.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le président rappelle un courriel de l’Association des Maires de l’Isère (AMI) sur le DSIL (fonds pour atteindre des subventions à 35 % sans plafond pour des projets de rénovation thermique). L’échéance du dépôt de dossier est fixée au 26 février 2021. Sur le fait que des dossiers puissent être déposés avant fin février, il indique que l’information sera vérifiée.

Sur les centres de vaccination, les communes sont très impliquées. Le président annonce qu’un quinzième centre va être ouvert à La Tour-du-Pin. Aussi, il a eu confirmation de la dotation de 100 doses supplémentaires par le Préfet pour la MSP de Montalieu-Vercieu. Par ailleurs, un travail a été mené avec les médecins du territoire afin de cibler les habitants concernés. La volonté était de ne pas impliquer les élus dans cette mission. Une journée de vaccination supplémentaire va donc être effectuée en direction des habitants des Balcons du Dauphiné.

Sur la prolongation de la concession de la CNR, il faudra apporter un avis avant le 22 mars 2021.

Pour terminer, la conférence des maires relative au très haut débit se déroulera jeudi 4 mars à Moras, en présence de Damien Michallet, vice-président du département en charge du sujet. Elle traitera aussi du Schéma de Déploiement Numérique pour construire un projet informatique en cohérence entre la communauté de communes et les communes. Un courriel a été transmis aux élus pour recenser en amont les questions sur le très haut débit pour cette réunion d’échange.

Le président clôt la séance en remerciant les participants et en annonçant le prochain conseil communautaire qui aura lieu le 25 mars 2021.

La séance est levée à 20 h 55.